



## INSCRIPTION ANNUELLE AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'OOAQ (VIDÉO 5)

### PAIEMENT

Une fois que vous aurez rempli votre formulaire d'inscription annuelle, votre avis de cotisation reflétera les montants appropriés selon votre statut professionnel.

Choisir un mode de paiement :

- Dans le cas d'un paiement par carte de crédit, veuillez suivre les étapes indiquées à votre écran.
- Dans le cas d'un paiement par chèque(s), veuillez prendre connaissance des informations détaillées dans le tableau en ce qui concerne le paiement en 1 versement ou en 2 versements.

PAIEMENTS PAR CHÈQUE(S)	1 versement		2 versements				
			Premier chèque		Deuxième chèque		Montant total à payer *
Type de membre	Montant du chèque	Date	Montant du 1 <sup>er</sup> chèque	Date	Montant du 2 <sup>e</sup> chèque	Date	
Inscrit — Assurance secteur <b>public</b>	833,10 \$	2021-04-01	613,69 \$	2021-04-01	230,91 \$	2021-07-01	844,60 \$
Inscrit — Assurance secteur <b>privé</b>	879,97 \$	2021-04-01	660,56 \$	2021-04-01	230,91 \$	2021-07-01	891,47 \$
Inscrit — Sans assurance (exerce hors Québec)	825,47 \$	2021-04-01	606,06 \$	2021-04-01	230,91 \$	2021-07-01	836,97 \$
Retraité — Assurance <b>publique</b> , (prime minimale et obligatoire)	235,74 \$	2021-04-01	189,51 \$	2021-04-01	57,73 \$	2021-07-01	247,24 \$

\* Des frais administratifs de 10,00 \$ + taxes (11,50 \$) sont applicables lors du paiement par chèque en 2 versements. Ce frais administratif total de 11,50 \$ est comptabilisé dans le montant du premier chèque.

**NOTE IMPORTANTE** : Dans le cas d'un paiement par chèque en deux versements, exceptionnellement le montant total affiché dans le champ « Total à Payer » du tiroir « Paiement » ne comprend **pas** le frais administratif total de 11,50 \$.  
Une facture apparaîtra ultérieurement dans l'historique des transactions de votre dossier membre du Portail de l'OOAQ.

Les paiements par chèques doivent être reçus au plus tard le 15 mars 2021 afin d'en assurer le traitement dans les délais requis. Veuillez libeller tous chèques au nom de : « Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec », et y inscrire votre numéro de permis. Les paiements par chèque(s) doivent être expédiés au bureau de l'OOAQ à l'adresse suivante :

**OOAQ**

630, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 800  
Montréal, (Québec) H3A1E4

Après le 15 mars 2021, seul le paiement complet par carte de crédit sera accepté.



## TÉLÉCHARGEMENT DE VOTRE CARTE DE MEMBRE ET DU REÇU FISCAL 2021

Nous vous remercions d'avoir payé votre cotisation et ainsi confirmé votre inscription au tableau des membres pour l'année 2021-2022.

Vous pouvez télécharger votre carte de membre et votre reçu fiscal en tout temps en allant sous l'onglet « **Historique des inscriptions** » sur la page d'accueil.

**\*\***Pour les membres qui choisissent le paiement par chèque(s) : ce n'est qu'une fois que votre paiement sera **reçu au bureau de l'Ordre** que vous aurez accès au téléchargement de votre carte de membre et de votre reçu fiscal.